

Étaient présents :M. – MMEBOUTHEMY André - Maire, BOUVIER Michel, DELAHAIE Meddy, BUSSON Françoise, NIEZ Sophie, DELALANDE Bruno, GRANDGIRARD Pascal, BARON Rémi, DROUILLÉ Jérôme.

Étaient excusés : M. – MME GENOUEL Angélique, GEFFRAULT Fernand, JEULAND Stéphane.

Était absent :M.MARTIN Yannick.

Secrétaire de séance : DELAHAIE Meddy.

Date de la convocation : 18 mai 2017

Date d'affichage du compte rendu : 15 juin 2017

1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Le Maire revient sur le compte rendu du précédent conseil municipal et demande s'il y a des questions, en l'absence de remarques, le compte rendu est approuvé.

2. INTERCOMMUNALITE

Modifications des statuts du Syndicat des Eaux de Châteaubourg.

Mr le Maire expose le fait que le Syndicat Intercommunal des Eaux de Châteaubourg n'exerce plus la partie production de la compétence eau, puisqu'il ne possède plus de moyen de production d'eau potable depuis que le SYMEVAL a construit son unité de production d'eau au « Plessis Beucher » à Châteaubourg, cette station d'eau potable se substituant à l'usine appartenant au Syndicat.

Le Syndicat conserve la seule compétence eau définie comme suit :

-Exploitation et Entretien des réseaux d'alimentation en eau potable

-Étude et Réalisation des ouvrages le constituant

-Distribution rationnelle de l'eau potable dans les communes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, approuve la modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de Châteaubourg en termes concordants avec les dispositions prévues par la délibération du Comité du SIEC en date du 28 Mars 2017.

3. PERSONNEL COMMUNAL

Création d'un poste d'Agent d'Accueil à 25 Heures hebdomadaire.

Mr le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'agent d'accueil permanent à temps non complet (17h30 hebdomadaires) afin de prendre en charge la gestion de la bibliothèque. Il est précisé au Conseil Municipal que la gestion et l'animation bibliothèque sera donc retirée des missions de la secrétaire de Mairie afin de lui laisser plus de temps sur la gestion des dossiers de gestion courante de la Municipalité.

Après avis favorable du Comité Technique rendu le 27 Mars 2017 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents,

décide de porter à compter du 01 Juin 2017 de 17h30 à 25 heures le temps de travail à temps non complet de l'agent d'accueil reparté sur 15h d'accueil au public et sur 10h pour la gestion et l'animation de la bibliothèque

précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2017

donne pouvoir au Maire pour signer les documents se rapportant à ce dossier.

4. PLAN LOCAL D'URBANISME

➤ Mission complémentaire sur l'actualisation de l'inventaire des zones humides.

Mr le Maire rappelle que la Commune de Cornillé est engagée dans la révision générale de son P.L.U, le conseil Municipal a déjà retenu le groupement NEOTEC URBA et DM'Eau pour réaliser cette opération. La proposition retenue par délibération du 20 Septembre 2016 comportait des options, notamment l'actualisation de l'inventaire des zones humides qu'il convient de lever à ce jour.

Mr le Maire présente donc la proposition technique et financière de DM'Eau pour cette mission qui s'élève à 3 500€ ht soit 4 200€ ttc.

Mr le Maire précise que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne participe au financement de cet inventaire à hauteur de 2 100€ ttc.

Après en avoir délibéré, la Conseil Municipal à l'unanimité des présents,

décide de retenir la mission d'actualisation de l'inventaire des zones humides

autorise Mr le Maire à signer le devis.

donne pouvoir au Maire pour signer les documents se rapportant à ce dossier.

➤ P.A.D.D

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'un travail est en cours avec le cabinet d'urbanisme NEOTEC URBA et la commission « urbanisme » afin de faire l'inventaire du potentiel urbanisable dans les « dents creuses » du centre bourg et dans le périmètre des futures STECAL. Certains Artisans et Commerçants de la commune ont reçu un questionnaire dans le but de nous aiguiller et de nous projeter sur le développement de la commune sur les dix ans à venir.

5. TRAVAUX

➤ RUE DES LAVANDIERES

Les travaux de réfection du réseau d'eau potable et le déplacement de l'éclairage public vont être réalisés à partir de la semaine 39.

➤ TRAVAUX BIBLIOTHEQUE

Les travaux se poursuivent sur la dalle et le mur de l'extension extérieure.

Mr le Maire signale que le coordinateur SPS pour les chantiers de travaux des bâtiments a demandé un diagnostic Amiante et Plomb notamment pour la présence d'amiante dans la couverture ce qui induit alors des mesures particulière lors de l'intervention des artisans. Mr le Maire présente donc un devis de l'entreprise Tourneux portant sur les travaux de désamiantage pour la pose du VELUX pour un montant de 1 016,96€ht soit 1 220,35€ttc.

Après en avoir délibéré, la Conseil Municipal à l'unanimité des présents,

Retient la proposition de l'entreprise Tourneux

autorise Mr le Maire à signer le devis et l'avenant s'y rapportant

donne pouvoir au Maire pour signer les documents se rapportant à ce dossier.

➤ TRAVAUX LOGEMENT AU DESSUS DU SALON DE COIFFURE

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il a été alerté pour le Maçon et le Maître d'Oeuvre sur les nombreuses fissures découvertes lors du retrait des cloisons et de l'isolation existante sur le mur au dessus du salon de coiffure. Une expertise plus poussée va être réalisée par un cabinet spécialisé afin de trouver une solution pérenne avant la reprise des travaux.

➤ TRAVAUX ESPACE INTERGÉNÉRATIONNEL

Les travaux se poursuivent avec le coulage de la dalle du plancher et l'intervention du plombier et du plâtrier.

➤ TRAVAUX DE VOIRIE 2017

Le conseil municipal donne un avis favorable au devis de la société PIGEON TP pour la réalisation du point à temps, du balayage et de la signalisation sur 2017 pour un montant 8 481,60€ttc.

➤ JEUX EXTERIEURS

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au devis de la société SCLA pour l'acquisition de jeux extérieurs (agrès) pour un montant de 9 756€ttc.

Ceux-ci seront installés au niveau de la salle des sports, l'emplacement définitif reste à définir par la commission, il est tout de même rappelé que l'espace derrière le centre culturel ne peut être utilisé à cet effet car il doit rester disponible pour l'éventuel projet d'installation d'un terrain multisports.

6. QUESTIONS DIVERSES

➤ ÉCOPÂTURAGE

La ferme des milles goules a débuté l'implantation des premiers piquets au niveau de l'espace herbé devant la station d'épuration afin de réaliser une clôture pour y installer prochainement des moutons.

➤ FORUM DES ASSOCIATIONS

Le forum des associations mutualisé avec la commune voisine de Saint Aubin des Landes aura lieu le samedi 10 Juin de 10h à 12h sur le parking de la salle des sports de Saint Aubin des Landes.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée à 19h30 le Jeudi 22 Juin 2017. La séance est levée à 21h00.